Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1192

Artikel: Sous la bulle, la famille
Autor: Bory, Valérie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009667

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POLITIQUE SOCIALE

Sous la bulle, la famille

NI... NI...

«Ni un parlement, ni un office, ni un secrétariat à la famille».

La Commission consultative permanente, formée des représentants des partenaires sociaux, sera chargée des tâches suivantes:

- *«Etre un forum sur les questions générales touchant à la famille (...)*
- *S'exprimer sur les mesures de politique familiale»*
- Conseiller, se prononcer sur la promotion de l'information en la matière
- Suggérer des mesures *«propres à favoriser la collaboration avec les milieux privés»*
- Evaluer périodiquement la situation.

Rapport du Conseil d'Etat vaudois en matière de politique familiale.

(*vb*) La bulle gonflable de l'association neuchâteloise Forum économique et culturel des régions abritait le 17 novembre à Yverdon les premiers Etats généraux de la famille, mis sur pied à l'initiative du Département vaudois de la prévoyance sociale et des assurances (DPSA). Malgré leur connotation révolutionnaire, ces Etats généraux, considérés par les milieux associatifs comme un grand pas en avant, n'ont débouché que sur une prise de température de l'état des choses.

Cette rencontre, que l'on a voulue scrupuleusement représentative des forces sociales et politiques, a réuni plus de deux cents invités: représentants des autorités communales – d'Yverdon et de Lausanne – , cantonales, des organisations syndicales, patronales, des administrations, etc.

Synthèse anthropologique

La bulle, cocon d'air pulsé chaud, donnant l'inédite impression d'être face à un sèche-cheveux géant, accueillait d'abord Georges Balandier, visiblement peu connu hors de la sphère des sciences sociales. Invité comme l'a dit l'animateur de ces joutes démocratiques pour «bousculer les idées reçues», l'anthropologue se lança dans un panorama transhistorique de la famille, «première forme de la loi» (par la prohibition de l'inceste), enjeu aujourd'hui de deux orthodoxies, l'islamique et la catholique (voir la Conférence du Caire), s'entendant pour défendre farouchement les frontières de ce qui reste contre vents et marées l'assise de la société.

Survolant magistralement les rôles bouleversés qu'assume encore la famille – reproduction sociale, en particulier – et mettant en balance les mutations – familles diverses, maternités contrôlées, multiplication des nativités technicisées, valeur de l'enfant – Balandier a montré que «la famille incertaine» d'aujourd'hui est peut-être en crise, mais qu'elle dure depuis l'Antiquité, jusqu'aux formes que nous lui connaissons, avec pour corollaire des «tabous devenus flous».

Parmi ces mutations, ce qu'on a appelé la déroute des pères correspond au passage de la famille patriarcale à la famille matri-centrée, qui s'inscrit peu à peu dans la loi: la femme est davantage chargée de capacité juridique. Quant aux enfants, ils deviennent des sujets de droit (cf la Convention des droits de l'enfant). Mais le plus significatif est encore que la jeune génération fait pénétrer sa culture adolescente au sein de la famille, qui demeure pour elle l'îlot attendu de la sécurité et (aussi) de la transgression.

La grande peur d'un régime fédéral

La bulle a permis aux Etats généraux – asemblée sans droits – de voir émerger des «réponses» à certaines revendications. Il fallait que d'emblée soit posée la règle du jeu, amenée par l'animateur: «chacun n'engage que soi et pas son service». Difficile d'être plus prudent. Charles Favre, premier chef radical du Département de la prévoyance sociale, après vingt-quatre années de pilotage socialiste, engageait pourtant la vision cantonale de la politique sociale en déclarant son attachement aux souverainetés des cantons en matière d'allocations familiales, qu'on ne saurait unifier sous un régime fédéral (soumis en procédure de consultation en 1983, et ne récoltant l'aval que de sept cantons).

A l'appui du maintien de la cantonalisation des allocations, le chef du DPSA citait l'exemple vaudois: on a agi sur la fiscalité, par le «quotient familial». Une mesure qui favorise pourtant les revenus élevés et non les économiquement faibles.

Enfin, face à l'apostrophe de l'ancien Président de Pro Familia Vaud, assimilant la politique sociale sélective à un retour à la notion d'assistance, plutôt qu'à la recherche de solutions nouvelles, Charles Favre réaffirmait ne pas vouloir d'«un tapis pour l'ensemble de la population», mais au contraire «réserver les moyens aux gens dans la difficulté».

Le canton de Vaud est en outre très fier de son «Fonds cantonal pour la famille», constitué de prélèvements sur les réserves de la Caisse générale d'allocations familiales, qui soulage les familles «dans le besoin». Cette «aide» qu'il faut solliciter, non remboursable, permet de pallier les insuffisances des allocations, liées, comme dans la plupart des cantons, au temps de travail salarié. Signalons que les cantons de Genève, du Valais, du Tessin, ont fait des percées novatrices. Ainsi, Genève défend le principe d'universalité des cotisations et des prestations.

Création d'une Commission...

Enfin, surgit un acte concret dans toutes ces paroles: la création d'une Commission extraparlementaire consultative, réclamée par les milieux liés à la famille et que le Conseil d'Etat vaudois préconisait dans son rapport de politique familiale du printemps 1991.

Outre cette réelle avancée, les Etats généraux auront eu au moins le mérite de déclarations claires, tant de la part du nouveau chef du DPSA que des représentants des milieux patronaux, qui s'accrochent au système d'allocations familiales existantes, versées en Suisse par les employeurs aux 800 caisses privées interprofessionnelles ou aux vingt-cinq caisses cantonales publiques. En période de disette des budgets publics, fallait-il s'attendre à autre chose ? ■